

Les seniors ont des revendications



Les mois, les années passent, les discours se suivent et rien ne change. Malgré son illégalité, la discrimination liée à l'âge perdure. De documents, d'études en statistiques mensuelles, les mauvaises nouvelles sur l'emploi des seniors ne cessent de pleuvoir.

La réalité est consternante

Durcir l'accès aux dispositifs de préretraite publique, taxer plus les préretraités d'entreprise, supprimer progressivement les dispenses de recherche d'emploi mais en même temps instaurer un nouveau mode de rupture amiable du contrat de travail démontrent l'incohérence des politiques publiques de l'emploi des seniors.

Malgré l'assouplissement des règles relatives aux contrats de travail, l'incitation financière à l'embauche de seniors, la création d'une pénalité financière applicable aux entreprises de plus de 50 salariés, lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'emploi des personnes âgées, nous ne constatons aucune avancée concrète sur l'emploi des seniors. Tout cela confirme le caractère inadapté des politiques de l'emploi.

Les différentes réformes des retraites, et particulièrement celle de 2010, n'ont pas plus favorisé l'emploi des seniors. Que dire de ces milliers de personnes qui ont travaillé toute leur vie et qui se retrouvent au chômage et en fin de droits ? Ce n'est pas le dispositif d'allocation transitoire de solidarité qui réglera des conséquences abruptes de la réforme des retraites pour les demandeurs d'emploi âgés.

Les cadres et professions intermédiaires connaissent chômage, mises au placard, stress et conditions de travail difficiles, déqualification... Ce n'est pas d'« emplois vieux » dont ils ont besoin, ni d'un marché du travail spécifique (contrats de mission, portage salarial etc.).

Au contraire, **un nouveau statut du travail salarié assurant à chacun une sécurité professionnelle**, la mise en valeur de l'expérience, une continuité de carrière y compris en cas de mobilité professionnelle doit être recherchée et ceci jusqu'à l'âge de 60 ans, âge auquel chacun et chacune doit pouvoir bénéficier, s'il ou elle le souhaite, d'une retraite à taux plein.

Pour la CGT des Cadres et des Techniciens, c'est la question de l'emploi d'une manière générale qui doit être posée. Alors oui, les seniors et la CGT des Cadres et des Techniciens revendiquent notamment :

- ▶ de proscrire toute discrimination liée à l'âge ;
- ▶ de rendre obligatoires les références horaires pour les cadres et techniciens aux forfaits-jours ;
- ▶ de permettre un contrôle des charges de travail ;
- ▶ de développer la formation professionnelle tout au long de la vie professionnelle ;
- ▶ de garantir un droit de refus dès lors que les objectifs fixés sont, soit irréalisables du fait de moyens insuffisants, soit contraire au respect du droit du travail, de la santé des salariés ou de l'éthique professionnelle.

Seniors,

**vous êtes Ingénieurs, Cadres, Techniciens
et vous vous sentez concernés.**

Vous n'êtes pas seul !

**Vous pensez peut être qu'il faut faire
quelque chose, mais vous ne savez pas comment.**

Se syndiquer à la CGT est un moyen efficace pour agir.

**Se syndiquer pour être respecté et reconnu,
voilà la bonne décision.**

**Informez-vous : www.ugict.cgt.fr
N'hésitez pas à nous contacter : ugict@cgt.fr**

Bulletin à renvoyer à **UGICT-CGT**
263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57
E-mail : ugict@cgt.fr - Internet : www.ugict.cgt.fr

BULLETIN DE CONTACT OU DE SYNDICALISATION

Je souhaite me syndiquer *Je souhaite prendre contact*

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Entreprise : _____ Département : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____